

## Préconisations

### Mémo Utilisateur Premier accueil

Dans le SI-SIAO, lors de la saisie d'une évaluation sociale, **une préconisation minimum est obligatoire** pour pouvoir adresser la demande au SIAO.

Les préconisations sont à renseigner au début de la saisie de la demande, dans l'onglet « Accueil ».

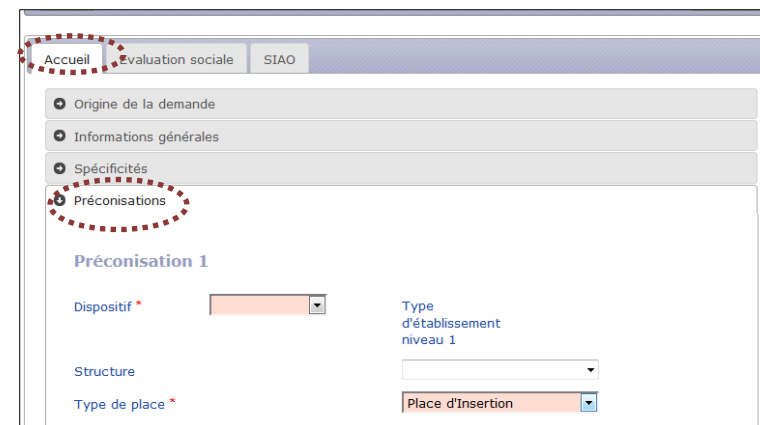
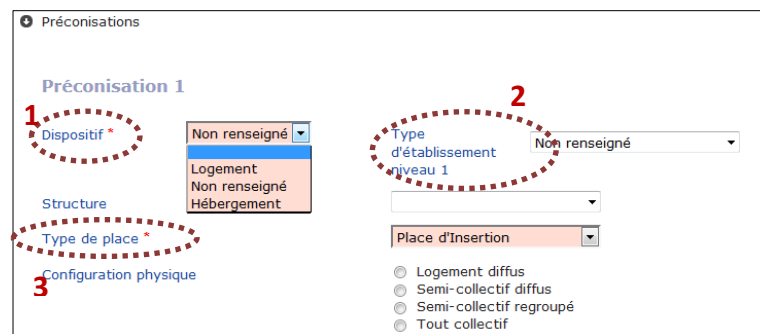
Vous pourrez indiquer jusqu'à 3 préconisations. Néanmoins, une seule est obligatoire.

**Les champs marqués d'astérisques et aux cadres rose foncé sont obligatoires.**

Les préconisations telles qu'elles sont présentées dans le SI-SIAO sont organisées autour de différents niveaux.

Les précisions sur le choix du dispositif s'affichent au fur et à mesure de la saisie des éléments.

1. Ainsi le premier niveau « Dispositif » permet de saisir le type de dispositif : Hébergement ou Logement ou Non Renseigné.
2. Puis le « type d'établissement » est déroulé selon plusieurs niveaux. Les menus se déroulent en fonction des données renseignées.
3. Enfin, le type de place : place d'insertion, d'urgence, etc. Pour une demande au SIAO Insertion, il est nécessaire d'indiquer « Place d'insertion ».

# CHRS

*Dispositif :* **Hébergement**

*Type d'établissement niveau 1 :*  
**CHRS**

Voici les chemins d'accès sur le logiciel aux préconisations pour les dispositifs régulés par le volet Insertion du SIAO :

Par exemple : pour préconiser une place en CHRS :

- Dans « Dispositif » : inscrire « Hébergement »
- Dans « Type d'établissement niveau 1 » : inscrire « CHRS »

